

Label prisé

99 entreprises ont reçu hier soir le label
«Made in Luxembourg»



Les certificats ont été remis en présence du directeur général de la Chambre des Métiers et du directeur général de la Chambre de Commerce

Photo: Hervé Montaigu/Editpress

LUXEMBOURG
CATHERINE KURZAWA

Une petite couronne qui surplombe l'appellation «Made in Luxembourg»: voilà le label remis hier à 99 entreprises de l'artisanat et du commerce. Elles sont désormais 750 à l'arbore depuis son lancement, en 1984. À l'occasion de la remise officielle des certificats du label «Made in Luxembourg» hier, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont fait le point sur ce macaron décerné aux sociétés qui produisent des biens au Luxembourg ou prestent des services depuis le Grand-Duché.

Ecart de points de vue

Constat intéressant: les consommateurs et les entrepreneurs ont une vision très différente du label en question. En effet, 49% des firmes y voient une garantie de quali-

sont 3% à peine à considérer le label comme un facteur qui augmente la confiance alors qu'elles sont 64% des sociétés à le penser. Autre exemple, 55% des clients se disent prêts à payer plus cher un produit ou un service fourni par une entreprise «Made in Luxembourg» tandis que 7% d'entre elles sont prêtes à augmenter leurs tarifs selon les résultats de deux études détaillées hier. En 2015, les étudiants du BTS-Gestionnaire en commerce et marketing du Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion (ECG) ont interrogé des consommateurs et cette année, la Chambre des Métiers a pris la température auprès de 290 entreprises labellisées.

Ainsi, près d'une société sur deux estime que les clients montrent davantage d'intérêt pour les produits ou services labellisés. En revanche, 39% sont incapables de dire si le label a un impact direct sur les ventes. Un consensus se dessine toutefois autour de la notion de dé-

près de six fois sur dix par les firmes. Elles y voient à 80% une promotion du développement local et à 77% la proximité du lieu de production ou de réalisation du produit ou du service fourni.

Prochain rendez-vous au «Springbreak»

Outre la présentation des résultats des deux études, la soirée a été marquée par des témoignages d'entrepreneurs labellisés qui ont détaillé les effets du macaron sur leurs affaires. À noter que les 99 certificats remis hier ont une validité de cinq ans mais sont automatiquement renouvelés si les conditions requises sont toujours remplies. La remise d'hier a eu lieu dans le cadre des Journées Création, développement et reprise d'entreprise. Rendez-vous est d'ores et déjà fixé au «Springbreak» 2017, à savoir l'ancienne Foire de printemps, pour la prochaine remise du label.